



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

France Télécom

Question écrite n° 122254

Texte de la question

À la suite de la privatisation de France Télécom, de ses déboires financiers et de la libéralisation générale du secteur des nouvelles technologies, les directions nationales et régionales du groupe ont entrepris de réorganiser, déplacer, externaliser des services entiers. Pourtant ces réorganisations, transfert ou suppression d'activités ne sont manifestement pas justifiées sur le plan du service ou de la charge de travail, comme en témoignent les salariés concernés. Par ailleurs, certaines directions régionales, comme en Auvergne, semblent manquer de considération pour les salariés et leurs revendications, qui subissent dans leur travail une pression psychologique et ne sont pas suffisamment informés. Par exemple, des assistantes de direction basées à Clermont-Ferrand, dont certaines activités sont transférées vers d'autres grandes villes, ont appris brutalement que leur poste était supprimé et n'ont pas reçu de proposition de reclassement acceptable. Ainsi, le personnel subit un stress supplémentaire, se démotive et doit parfois effectuer un trajet domicile-travail plus long et plus coûteux. Pour les clients, on peut aussi redouter une diminution de la qualité du service, notamment de proximité ou personnalisé. En conséquence, M. André Chassaigne demande à M. le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire d'intervenir auprès de l'entreprise France Télécom pour qu'elle ne sacrifie pas davantage les attentes du personnel et la qualité du service sur l'autel d'une logique de court terme purement comptable.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122254

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire (II)

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2007, page 3670